

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 FÉVRIER

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADELME
MRC DE MATANE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Adelme, tenue le mardi 18 février à 19h30, à la salle du conseil municipal, au 138, rue Principale, Saint-Adelme.

SONT PRÉSENT

Maire

Jean-Roland Lebrun

Jeannot Marquis

Yanik Levasseur

Marcel Gauthier

Johanne Thibault

Jean-Charles Vallée

Julien Ouellet

MM. les conseillers

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière

Annick Hudon

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h30 par M. le maire Jean-Roland Lebrun.

Les membres du conseil sont tous présents et forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Roland Lebrun.

RÉSOLUTION #2014-26

CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET VÉRIFICATION DU QUORUM

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation et l'ordre du jour ont été distribués par un messenger à tous les membres du Conseil en date du 12 février 2014;

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 147 de la Loi du Code municipal le quorum est la majorité de ses membres;

CONSIDÉRANT QUE les membres sont tous présents et par conséquent le quorum est constaté et la séance peut être tenue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité :

DE renoncer à l'avis de convocation, car les membres du conseil sont tous présents de tenir la séance extraordinaire

Ordre du jour tel

1. Ouverture de la séance spéciale;
2. Constat de l'avis de convocation;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Bail de la Caisse Populaire de La Matanie;
5. Période de questions sujets reliée à l'ordre du jour;
6. Levée de la séance spéciale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2013-27

BAIL DE LA CAISSE POPULAIRE DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE; monsieur Gilbert Coulombe de la Caisse Populaire de La Matanie on fait une offre pour conclure le bail;

CONSIDÉRANT QUE, la Municipalité de Saint-Adelme désire acquérir deux classeurs anti-feux et l'ameublement du bureau (Micheline Truchon);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jeannot Marquis de conclure un bail de trois ans au montant de 600\$/mois Jean-Roland Lebrun, maire et la directrice générale et autoriser à signer le bail avec la Caisse Populaire de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

RÉSOLUTION #2014-28
LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par la conseillère Johanne Thibault et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 19h40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES)

Jean-Roland Lebrun, maire

Annick Hudon dir.gén. Et sec.-très.

Je soussignée, Jean-Roland Lebrun, maire de la Municipalité de Saint-Adelme, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Jean-Roland Lebrun, maire